

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

**À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 77,
*Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec***

Le 15 janvier 2021



ISBN 978-2-89556-213-9 (PDF)
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

TABLE DES MATIÈRES

L'Union des producteurs agricoles	5
1. Sommaire des demandes.....	7
2. Introduction.....	7
3. Une nouvelle entité : ITAQ.....	8
3.1. Maintien des campus et de leurs identités	8
3.2. Maintien de l'ITAQ sous la responsabilité du MAPAQ	9
3.3. De la terre à la table : en collaboration avec l'ITHQ.....	9
3.4. Un financement à la hauteur des ambitions de l'Institut.....	9
3.5. Les besoins du secteur agricole et agroalimentaire	10
4. La composition du conseil d'administration	11
4.1. Une représentativité des secteurs agroalimentaires	11



L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 097 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 27 951 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 55 900 personnes. Chaque année, ils investissent 645 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2019, le secteur agricole québécois a généré 9,1 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales, 25 groupes spécialisés et compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Elle a également mis en place plusieurs tables de travail, en l'occurrence sur la production biologique, l'horticulture et la mise en marché de proximité, où les intervenants des secteurs concernés peuvent bâtir l'avenir de façon concertée.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. Sommaire des demandes

L'UPA demande :

- que la nouvelle entité, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), conserve le leadership en tant que référence en formation collégiale spécialisée en agriculture et en transformation agroalimentaire;
- que la nouvelle entité assure le maintien :
 - des deux campus, un dans l'est et un dans l'ouest, afin de faciliter l'accès à la formation agricole et agroalimentaire aux étudiants de partout au Québec;
 - des identités des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe;
- que l'ITAQ demeure sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- que la collaboration entre l'ITAQ et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) soit favorisée afin d'offrir des cursus de formation de la terre à table mettant en valeur les produits québécois;
- que soient adoptés les budgets gouvernementaux nécessaires à la mise en œuvre de la mission et au développement de l'ITAQ;
- que soit assuré le financement adéquat des campus afin de permettre la mise à niveau des laboratoires, des équipements et des bâtiments et de réunir les conditions optimales pour recruter et maintenir en emploi du personnel enseignant et de soutien qualifié;
- que la nouvelle entité bénéficie de la latitude nécessaire pour ajuster ses programmes, notamment en ce qui concerne la formation continue, afin d'offrir aux étudiants l'expertise recherchée par les employeurs dans les domaines de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire;
- que l'ITAQ offre de la formation de pointe sur les dernières technologies et connaissances scientifiques, notamment en matière de gestion phytosanitaire et investisse davantage dans la formation agroenvironnementale;
- que l'ITAQ priorise la formation en gestion d'entreprises agricoles;
- que la nécessité d'obtenir un avis des besoins du marché du travail agricole de la part d'AGRlcarrières soit maintenue pour l'ensemble des cursus en formation professionnelle, collégiale, en formation continue de même que pour les programmes spéciaux;
- qu'une représentativité des divers secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein du conseil d'administration soit assurée.

2. Introduction

L'UPA tient à remercier les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et le ministre de l'Agriculture de lui permettre de présenter ses commentaires relativement au projet de loi n° 77 (PL 77). Les producteurs et les productrices agricoles du Québec suivent avec intérêt le dépôt de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*.

3. Une nouvelle entité : ITAQ

L'UPA salue la mise en place d'une nouvelle entité, l'ITAQ, légalement constituée et autonome, spécialisée dans la formation agricole et agroalimentaire. La nouvelle entité pourra bénéficier d'une plus grande flexibilité dans la gestion de ses campus et de ses ressources humaines ainsi que dans le développement de ses programmes d'études collégiales, professionnelles et universitaires. L'ITAQ pourra ainsi devenir la référence en formation collégiale en agriculture et en agroalimentaire. Bien que la principale mission de l'ITAQ soit la formation collégiale dans ces domaines, les nouvelles possibilités de cursus professionnels et universitaires offertes par le PL 77 ouvriront des perspectives intéressantes pour l'avenir et le développement de l'ITAQ. De plus, l'UPA souhaite que l'ITAQ collabore avec les maisons d'enseignement et les centres de recherche en agriculture et en agroalimentaire déjà en place dans les différentes régions.

L'UPA demande :

- **que la nouvelle entité, l'ITAQ, conserve le leadership en tant que référence en formation collégiale spécialisée en agriculture et en transformation agroalimentaire.**

3.1. Maintien des campus et de leurs identités

L'ITA compte actuellement deux campus ayant chacun une identité et des spécialités propres qui devront être maintenues dans la nouvelle structure. Ces campus, sis dans des régions connaissant des climats différents et ayant des enjeux agronomiques et socioéconomiques particuliers, sont essentiels puisqu'ils ont développé, au cours de leur histoire, une identité et une spécialisation s'appuyant sur les forces et particularités des milieux dans lesquels ils sont ancrés. En plus d'offrir une formation et des stages décentralisés aux étudiants, ils permettent de pourvoir aux besoins des entreprises agroalimentaires en techniciens spécialisés sensibles aux particularités propres au territoire québécois. Le climat et les capacités agronomiques propices aux grandes cultures et à la culture horticole maraîchère et ornementale ainsi que la proximité des entreprises de transformation alimentaire sont des atouts pour les diplômés du Campus de Saint-Hyacinthe. Les diplômés du Campus de La Pocatière seront quant à eux sensibles aux conditions agronomiques plus nordiques et à la tendance à pratiquer l'agriculture biologique observée dans certaines régions du Québec. Ainsi, en plus des cursus agricoles généraux propres à un institut de technologie agroalimentaire, l'ITA campus de La Pocatière se spécialise en production animale biologique et en technique équine, alors que le campus de Saint-Hyacinthe est spécialisé en paysage et commercialisation de l'horticulture ornementale de même qu'en génie agromécanique.

L'UPA demande :

- **que la nouvelle entité assure le maintien :**
 - **des deux campus, un dans l'est et un dans l'ouest, afin de faciliter l'accès à la formation agricole et agroalimentaire aux étudiants de partout au Québec;**
 - **des identités des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.**

3.2. Maintien de l'ITAQ sous la responsabilité du MAPAQ

Le chapitre V du PL 77 octroie au MAPAQ des pouvoirs de surveillance et de contrôle des activités de l'ITAQ. Celui-ci, ou la personne qu'il désigne, aura donc la responsabilité de s'assurer que l'ITAQ met en place les activités et les infrastructures nécessaires à l'atteinte de sa mission principale qui est d'offrir une formation technique spécialisée de niveau collégial dans les domaines agricole et agroalimentaire. L'UPA est rassurée de savoir que l'ITAQ devient un établissement d'enseignement gouvernemental spécialisé relevant du ministère responsable du développement du secteur et qui sera par conséquent plus réceptif aux besoins de formation et aux demandes de ce dernier.

L'UPA demande :

- **que l'ITAQ demeure sous la responsabilité du MAPAQ.**

3.3. De la terre à la table : en collaboration avec l'ITHQ

L'autonomie alimentaire est un objectif de l'État québécois qui passe notamment par ses institutions. Elle répond à une demande des consommateurs qui recherchent des produits diversifiés et innovants répondant à des critères de qualité et de proximité dans les divers lieux d'achat et de consommation de leurs aliments. Les entreprises agricoles et de transformation agroalimentaire tentent de répondre à cette demande grandissante en produits québécois de qualité et l'ITAQ devient ainsi un acteur important pour l'acquisition de connaissances par les technologues et les gestionnaires de ces entreprises pour relever ce défi. Le secteur de la restauration et de l'hôtellerie recherche des produits locaux qui répondent à ses spécificités et l'ITAQ aurait tout avantage à développer d'étroites collaborations avec l'ITHQ afin de répondre aux besoins de ces entreprises et professionnels de la restauration. L'UPA estime que la collaboration entre l'ITAQ et l'ITHQ permettra d'offrir des cursus de formation de la terre à la table qui sauront mettre en valeur les produits provenant d'entreprises agricoles et de transformation agroalimentaire québécoise.

L'UPA demande :

- **que la collaboration entre l'ITAQ et l'ITHQ soit favorisée afin d'offrir des cursus de formation de la terre à table mettant en valeur les produits québécois.**

3.4. Un financement à la hauteur des ambitions de l'Institut

Le projet de loi, en modifiant la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, permettra l'allocation de subventions pour des programmes spéciaux et pour l'établissement de potentiels centres collégiaux de transfert de technologie. Il autorisera de plus l'ITAQ, tout comme les autres établissements d'enseignement supérieur du Québec, à générer des revenus de manière autonome, à contracter des emprunts pour financer de nouvelles infrastructures ou mettre à niveau celles dont il dispose et à recevoir des dons privés. Ces nouvelles possibilités qu'offre le projet de loi pour l'ITAQ sont très prometteuses pourvu qu'elles soient suivies par des investissements dans les infrastructures et équipements, comme mentionné, afin de permettre la rénovation des bâtiments, la mise à niveau des laboratoires et le remplacement des équipements jugés désuets.

Le ministre doit donc s'assurer que son ministère et le gouvernement adoptent les budgets nécessaires au fonctionnement optimal de l'ITAQ en plus de maintenir la somme de 80 M\$ sur une période de 10 ans que le gouvernement s'était engagé à verser dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2019¹. Ces investissements sont nécessaires pour la réfection et la modernisation des infrastructures et des équipements des campus afin d'en assurer le plein développement.

Outre cette question, il y a lieu également de rappeler que la qualité d'une institution d'enseignement est le reflet de celle de son personnel enseignant et de l'engagement de l'ensemble de son personnel de soutien qui veille au maintien d'un milieu d'étude attrayant et efficace.

L'UPA demande :

- **que soient adoptés les budgets gouvernementaux nécessaires à la mise en œuvre de la mission et au développement de l'ITAQ;**
- **que soit assuré le financement adéquat des campus afin de permettre la mise à niveau des laboratoires, des équipements et des bâtiments et de réunir les conditions optimales pour recruter et maintenir en emploi du personnel enseignant et de soutien qualifié.**

3.5. Les besoins du secteur agricole et agroalimentaire

Les programmes d'enseignement et de développement des infrastructures doivent évoluer selon les besoins réels en main-d'œuvre et mis en place prestement, car les techniques et les moyens technologiques évoluent rapidement, notamment dans le secteur agricole. Ainsi, les gestionnaires d'entreprises agricoles formés par l'ITAQ doivent pouvoir compter sur une formation de pointe sur les dernières innovations, notamment en gestion d'entreprises et en gestion phytosanitaire. L'ITAQ devrait investir davantage dans l'amélioration de la formation agroenvironnementale. Des stages à l'étranger seraient à favoriser afin de permettre aux étudiants de développer une connaissance des diverses techniques privilégiées ailleurs dans le monde et ainsi d'élargir leur bagage d'expériences. Soulignons de plus que les technologues agricoles ainsi formés deviennent de véritables partenaires des producteurs agricoles pour un meilleur transfert de connaissances.

Le PL 77 modifie la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* pour permettre l'allocation de subventions à des programmes spéciaux auxquels le nouvel ITAQ serait admissible. Soulignons qu'habituellement, pour des projets de formation continue de même que pour les projets ou modifications de programmes de formation professionnelle ou collégiale, les établissements d'enseignement doivent obtenir un avis des besoins du marché du travail agricole fourni par AGRlcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre agricole. L'UPA demande que l'obtention de cet avis de la part d'AGRlcarrières demeure requise pour l'ensemble des cursus ainsi que lors de l'évaluation des programmes spéciaux.

¹ Martin MÉNARD, « 80 M\$ pour moderniser l'ITA », *La Terre de chez nous*, édition du 11 juillet 2019 [<https://www.laterre.ca/actualites/economie/80-m-pour-moderniser-lita>].

L'UPA demande :

- que la nouvelle entité bénéficie de la latitude nécessaire pour ajuster ses programmes, notamment en ce qui concerne la formation continue, afin d'offrir aux étudiants l'expertise recherchée par les employeurs dans les domaines de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire.
- que l'ITAQ offre de la formation de pointe sur les dernières technologies et connaissances scientifiques, notamment en matière de gestion phytosanitaire et investisse davantage dans la formation agroenvironnementale;
- que l'ITAQ priorise la formation en gestion d'entreprises agricoles;
- que la nécessité d'obtenir un avis des besoins du marché du travail agricole de la part d'AGRIcarrières soit maintenue pour l'ensemble des cursus en formation professionnelle, collégiale, en formation continue de même que pour les programmes spéciaux.

4. La composition du conseil d'administration

Une institution d'enseignement est reconnue pour la qualité de ses programmes, de son enseignement et de ses installations. Elle est aussi un milieu de vie étudiante et de travail qui doit être attrayant et qui répond aux attentes des étudiants et des membres du personnel enseignant et d'encadrement. Par conséquent, l'UPA trouve pertinente et suffisante la présence de deux étudiants et d'un membre du personnel de l'institut au conseil d'administration de l'ITAQ.

4.1. Une représentativité des secteurs agroalimentaires

11

Compte tenu de son statut d'institution d'enseignement gouvernemental de niveau collégial technique spécialisée en agriculture et agroalimentaire, la composition du conseil d'administration de l'ITAQ devrait refléter la réalité des secteurs d'activité et des entreprises qui engageront les diplômés. Par conséquent, les 10 membres indépendants devraient être choisis par le ministre parmi des acteurs d'influence de ces milieux, capables d'insuffler un dynamisme dans la direction stratégique de l'ITAQ et de le faire rayonner dans les secteurs de la production agricole, de la transformation et de la distribution agroalimentaire dont ils sont issus. Ces derniers pourront ainsi faire connaître les besoins actuels et futurs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'UPA considère que le conseil d'administration devra être composé de personnes qui, par leurs connaissances et expériences, peuvent apporter une valeur ajoutée au conseil d'administration et à l'ITAQ.

L'UPA demande :

- qu'une représentativité des divers secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein du conseil d'administration soit assurée.